

Randall Hansen

Ce n'est pas tant une question de nombres. Il existe des différences importantes entre un pays où 20 % des membres des minorités ethniques proviennent d'un seul pays et un autre où cette population provient de plusieurs pays. C'est d'ailleurs ce qui se produit au Canada, puisque les immigrants qui s'y trouvent viennent d'un peu partout dans le monde (bien que surtout de la Chine et de l'Inde).

Il y a essentiellement deux pensées quant à l'approche à adopter.

La première consiste à essayer de tenir compte, dans la mesure du possible, des divers points de vue, intérêts et besoins des nouveaux immigrants en intégrant des exceptions dans les politiques gouvernementales.

La seconde consiste à essayer d'établir un ensemble de normes s'appliquant à tous les membres de la société (établis ou nouveaux) et à faire en sorte que les dispenses accordées soient perçues comme une exception à la règle. Les points de vue varient quant à la pertinence de ces approches, mais en pratique, plus le bassin d'immigrants est diversifié et plus la seconde approche semble logique. Il est relativement simple de faire des accommodements, notamment sur le plan constitutionnel, lorsqu'une minorité se compose d'un ou de deux groupes. C'est d'ailleurs ce qu'a toujours fait le Canada dans le cas des Canadiens français et des Premières nations. Toutefois, lorsque les gens proviennent des quatre coins du monde, le seul moyen de parvenir à gérer adéquatement la situation consiste à établir un cadre commun pour tous. Or, actuellement, la politique et le discours au Canada vont à l'encontre de cette approche.